

Termes de référence pour l'évaluation finale

Projet : AECID 2023/PRYC/000443 :

« Lekòl Kalite : Pour une culture scolaire durable et de qualité pour tou·te·s dans la commune de Thiotte. »

TABLE DES MATIERES

1.	INTRODUCTION	3
2.	OBJECTIFS DE L'ÉVALUATION ET CONTEXTE	3
a.	Objectifs	3
b.	Contexte	4
3.	ACTEURS IMPLIQUÉS.....	5
4.	PORTÉE DE L'ÉVALUATION	5
5.	QUESTIONS ET CRITÈRES D'ÉVALUATION	6
6.	MÉTHODOLOGIE ET PLAN DE TRAVAIL	9
	Phase I. Activités préparatoires et étude documentaire.....	9
	Phase II : Travail de terrain	10
	Phase III :	10
	Phase IV : Rapport final	10
7.	DOCUMENTS ET SOURCES D'INFORMATION	11
8.	STRUCTURE ET PRÉSENTATION DU RAPPORT D'ÉVALUATION	12
9.	ÉQUIPE D'ÉVALUATION (PROFIL DU CONSULTANT ET/OU DE L'ÉQUIPE D'ÉVALUATION)	12
10.	PRÉMISSSES DE L'ÉVALUATION, AUTEUR ET PUBLICATION	14
11.	PRÉSENTATION DE L'OFFRE TECHNIQUE ET FINANCIÈRE, CRITÈRES D'ÉVALUATION, DATE LIMITE ET PROCESSUS DE SÉLECTION.....	14

1. INTRODUCTION

CESAL est une organisation non gouvernementale espagnole née en 1988, officiellement reconnue et dédiée à la Coopération Technique Internationale pour le Développement. Au niveau international, CESAL promeut des interventions favorisant le développement humain des personnes les plus vulnérables dans des pays d'Afrique, d'Amérique Latine et du Moyen-Orient. En Espagne, elle soutient les personnes et les familles en situation de vulnérabilité sociale.

CESAL dispose de délégations dans 13 communautés autonomes et dans 7 pays dans le monde. Elle bénéficie du soutien de nombreux organismes internationaux et nationaux, tels que les Nations Unies ou l'Union Européenne, ainsi que de plusieurs communautés autonomes et municipalités espagnoles, avec la collaboration d'entreprises et de fondations, et grâce à l'incalculable aide de ses membres et volontaires.

À Haïti, CESAL ouvre une délégation en 2007, renforçant ainsi ses actions sur le terrain et ses partenariats avec les institutions publiques et privées ainsi qu'avec diverses organisations locales. Sa mission est de promouvoir le développement humain des populations les plus défavorisées, en s'appuyant sur le patrimoine et l'expérience des bénéficiaires et en les impliquant comme véritables acteurs de leur propre vie.

Dans le cadre du projet « *Lekòl Kalite : Pour une culture scolaire durable et de qualité pour tou-te-s dans la commune de Thiotte* », financé par l'Agence Espagnole de Coopération Internationale pour le Développement (AECID) et d'une durée initiale de 24 mois (janvier 2024 – décembre 2025), avec une prolongation de 3 mois jusqu'en mars 2026, CESAL Haïti lance les présents Termes de Référence pour le recrutement d'une évaluation finale externe. Cette évaluation permettra d'apprécier les résultats atteints, les apprentissages générés et les transformations impulsées au sein des communautés éducatives de la commune de Thiotte.

2. OBJECTIFS DE L'ÉVALUATION ET CONTEXTE

a. Objectifs

Dans le cadre de la mise en œuvre du projet « *Lekòl Kalite : Pour une culture scolaire durable et de qualité pour tou-te-s dans la commune de Thiotte* », financé par l'Agence Espagnole de Coopération Internationale pour le Développement (AECID), il a été décidé de réaliser une évaluation finale du projet et de préparer un rapport final à l'attention du bailleur.

Objectif général de l'évaluation finale de l'intervention :

- (I) Analyser les objectifs, les résultats et la stratégie d'intervention du projet tels que proposés et atteints dans le cadre logique.

Objectifs spécifiques:

- (II) Analyser le niveau de pertinence, d'efficacité, d'impact et de durabilité du projet.
- (III) Identifier les leçons apprises et les bonnes pratiques en vue de possibles interventions futures dans la commune et de la réplique du projet dans d'autres zones.
- (IV) Identifier les opportunités de ce type de projets et formuler des recommandations et suggestions pour de futurs projets éducatifs.

b. Contexte

Le projet « *Lekòl Kalite : pour une culture scolaire durable et de qualité pour tous et toutes dans la commune de Thiottle* » se met en œuvre dans le district scolaire de Thiottle, qui comprend les communes de Thiottle et Anse-à-Pitres, situées dans le département du Sud-Est, à la frontière avec la République Dominicaine. Il vise à garantir une éducation durable et de qualité pour l'ensemble de la communauté éducative des deux communes, en mettant un accent particulier sur le renforcement de la gouvernance locale et de la participation communautaire dans la gestion scolaire, l'amélioration de la qualité pédagogique, l'amélioration des infrastructures, la mise en place d'activités WASH, ainsi que la promotion du développement durable et de la protection de l'environnement. Le projet intervient dans six écoles bénéficiaires, dont trois dans la commune de Thiottle — l'École Nationale de Thiottle, l'École Adventiste de Thiottle et l'École Guy Malary, — et trois dans la commune d'Anse-à-Pitres — l'École Nationale de Tizezon, l'École Communautaire St-Yves de Plaine Mahaut et Nationale de Platon-Cèdre.

Dans ce cadre, la Commission Municipale d'Éducation (CME) de Thiottle et le Bureau du District Scolaire (BDS) de Thiottle figurent parmi les bénéficiaires institutionnels du projet. Ces structures locales, essentielles à la gouvernance éducative du territoire, bénéficient d'activités de renforcement de capacités, de formations et d'un accompagnement technique destinés à améliorer la coordination, la planification et le suivi des actions éducatives.

Le projet accompagne également un large éventail d'acteurs et d'actrices du système éducatif local : les écoles partenaires, leurs directions, les enseignant·e·s, les comités de gestion scolaire, ainsi que les enfants et leurs familles. À travers des actions de formation pédagogique, la dotation en matériels éducatifs, la réhabilitation d'infrastructures scolaires et sanitaires, et la mise en œuvre d'activités communautaires, le projet cherche à renforcer la qualité des apprentissages et à favoriser la rétention scolaire.

Objectif Général : Contribuer au droit à l'éducation en Haïti.

Objectif Spécifique : Améliorer la qualité et l'accès à l'éducation à travers une approche de gouvernance démocratique et de développement durable.

Résultats attendus :

- **Résultat 1 :** Renforcement de la gouvernance et de la participation scolaire dans 6 écoles du district scolaire de Thiottle.
- **Résultat 2 :** Amélioration de la qualité de la gestion, de la pédagogie et du contenu éducatif dans 6 écoles du district scolaire de Thiottle.
- **Résultat 3 :** Amélioration de la qualité des infrastructures et des services de base et intégration d'un programme d'hygiène et de santé dans 6 écoles du district scolaire de Thiottle.
- **Résultat 4 :** Renforcement des capacités de gestion, d'intervention et de participation de la communauté scolaire dans le domaine du développement durable dans 6 écoles du district scolaire de Thiottle.

3. ACTEURS IMPLIQUÉS

Les acteurs impliqués dans le processus d'évaluation sont les organisations et bénéficiaires concernés par le projet, tels que détaillés ci-dessous.

a. Collectif cible de l'intervention

Les acteurs directement concernés par le processus d'évaluation comprennent :

Écoles bénéficiaires (École Nationale de Thiotte, École Adventiste de Thiotte, École Guy Malar, École Nationale de Tizezon, École Communautaire St-Yves de Plaine Mahaut et École Nationale de Platon-Cèdre.) :

- Directions d'école
- Enseignant·e·s
- Élèves
- Familles des élèves
- Membres des comités de gestion scolaire (CGS)
- Membres de la communauté participant à la formation sur la vidange des latrines

Autorités éducatives locales

- Commission Municipale d'Éducation (CME) de Thiotte
- Bureau du District Scolaire (BDS) de Thiotte

b. Commission de suivi de l'évaluation

La directrice de CESAL Haïti, la coordinatrice du projet et le coordinateur terrain du projet Lekòl Kalite (CESAL Haïti), et la responsable de projets de coopération internationale de CESAL Espagne seront responsables du suivi de l'évaluation.

4. PORTÉE DE L'ÉVALUATION

L'évaluation finale du projet devra analyser la mise en œuvre du projet sur 27 mois, avec une prolongation de 3 mois.

- Date de début : janvier 2024
- Date de clôture : mars 2026

L'évaluation commencera le **1er avril 2026** et aura une durée d'environ **six semaines**.

Le consultant ou l'équipe d'évaluation mèneront le travail dans les communes de Thiotte et d'Anse-à-Pitres, en coordination avec l'équipe de CESAL, responsable de la mise en œuvre du projet.

Des réunions hebdomadaires seront organisées avec la coordinatrice du projet afin de faire le point sur l'avancement des travaux.

Le consultant devra présenter une proposition de travail incluant le budget, la méthodologie et le calendrier, en prenant en compte que la remise du rapport final devra avoir lieu 6 semaines après la signature du contrat.

5. QUESTIONS ET CRITÈRES D'ÉVALUATION

L'évaluation finale du projet devra centrer son analyse sur les critères de **pertinence, efficience, efficacité, impact et durabilité**, qui pourront servir de point de départ pour définir les questions à évaluer.

L'ensemble des activités proposées et réalisées pour chacun des résultats du projet fera l'objet d'une analyse dans le cadre de l'évaluation finale.

Ces critères, recommandés par le CAD et adoptés par la Coopération espagnole, sont les paramètres permettant d'évaluer les réussites ou les échecs de l'intervention. Ils sont brièvement décrits ci-dessous :

- ✓ **Pertinence** : L'évaluation de la pertinence consiste à apprécier l'adéquation de la logique d'intervention du projet, des objectifs et des résultats au contexte dans lequel il est mis en œuvre. L'analyse étudiera la qualité du diagnostic ayant servi de base à l'intervention, en évaluant sa correspondance avec les besoins observés chez les bénéficiaires et avec le contexte socio-économique du pays.

Questions possibles :

- Le projet a-t-il été bien formulé ?
- Les objectifs du projet, tels que définis dans le formulaire du projet, correspondent-ils aux problèmes, besoins et priorités réels des bénéficiaires visés ?
- Les bénéficiaires ont-ils été correctement identifiés lors de la formulation du projet ?
- La conception de l'intervention a-t-elle été adaptée aux intérêts, préférences socioculturelles et pratiques respectueuses de l'environnement ?
- Les problèmes et besoins des bénéficiaires ont-ils été pris en compte tels qu'ils ont été perçus par eux-mêmes ?
- Les bénéficiaires prévus correspondent-ils à ceux qui ont effectivement bénéficié du projet ?
- Les bénéficiaires connaissent-ils les activités, les résultats, l'objectif général et l'objectif spécifique du projet ?
- L'objectif général et spécifique du projet est-il cohérent avec les politiques publiques, plans et autres documents de gestion du Sud-Est d'Haïti ?
- Quels facteurs internes et externes ont favorisé ou limité les bénéficiaires dans l'atteinte des résultats prévus par le projet ?

- Existe-t-il d'autres actions synergiques, complémentaires ou concurrentes, menées par la coopération officielle, la coopération décentralisée ou d'autres bailleurs bilatéraux ou multilatéraux ?
- ✓ **Efficience et viabilité** : L'analyse de l'efficience du projet se réfère à l'étude et à l'évaluation des résultats obtenus par rapport aux ressources utilisées, à la capacité institutionnelle des bénéficiaires et au capital social des équipes de gestion et de mise en œuvre du projet.

Questions possibles :

- Le coût du projet a-t-il été adéquat par rapport aux résultats obtenus ?
 - Les ressources humaines, matérielles, intrants et équipements pour la mise en œuvre du projet ont-ils été suffisants et appropriés ?
 - Toutes les activités prévues dans le projet ont-elles été réalisées ?
 - Toutes les activités prévues étaient-elles nécessaires pour atteindre les résultats escomptés ?
- ✓ **Efficacité** : L'évaluation de l'efficacité de l'intervention mesurera et appréciera le degré d'atteinte des objectifs initialement fixés, c'est-à-dire qu'elle analysera l'intervention en fonction de son orientation vers les résultats.

Questions possibles :

- Les résultats prévus sont-ils nécessaires pour atteindre l'objectif spécifique ?
- Les indicateurs de l'objectif spécifique et des résultats prévus ont-ils été atteints ? Émettre une appréciation quantitative et qualitative pour chaque indicateur de l'objectif spécifique et des résultats.
- Les indicateurs de l'objectif spécifique sont-ils adaptés pour mesurer l'atteinte de cet objectif
- L'objectif spécifique a-t-il bénéficié à tous les bénéficiaires prévus, en quantité et en qualité ?
- Les résultats et leurs indicateurs prévus ont-ils été atteints ? Avec quelle qualité ?
- Les indicateurs de chaque résultat du projet sont-ils adaptés pour mesurer l'atteinte de l'objectif spécifique ?
- Peut-on proposer de nouveaux indicateurs pour mieux mesurer le degré d'atteinte de l'objectif spécifique (pour ce projet et pour des projets similaires) ? Si oui, lesquels ?
- Les bénéficiaires directs et indirects ont-ils tiré profit du projet ?
- Les hypothèses prévues dans le projet ont-elles été respectées ?
- Des décisions appropriées ont-elles été prises pour minimiser les risques liés à des facteurs externes imprévus, tels que l'augmentation des coûts des matériaux ou intrants ?
- La gestion des facteurs externes du projet a-t-elle été adéquate ?
- Quel a été le degré de renforcement des institutions locales ?

- ✓ **Impact** : L'évaluation de l'impact devra identifier les effets générés par l'intervention, positifs ou négatifs, attendus ou non, directs et indirects, collatéraux et induits. L'analyse des impacts devra se concentrer sur la détermination des effets nets attribuables à l'intervention.

Questions possibles :

- Dans quelle mesure les indicateurs de l'objectif spécifique ont-ils été atteints ? Peut-on proposer de nouveaux indicateurs à ce niveau ?
 - La méthodologie d'intervention auprès des bénéficiaires directs et indirects a-t-elle été appropriée pour atteindre l'objectif général ?
 - Dans quelle mesure les indicateurs de l'objectif spécifique ont-ils été atteints ? Peut-on proposer de nouveaux indicateurs à ce niveau ?
 - La méthodologie d'intervention auprès des bénéficiaires directs et indirects a-t-elle été appropriée pour atteindre l'objectif général ?
 - Y a-t-il eu des facteurs externes ayant influencé le projet de manière positive ou négative ? Le cas échéant, expliquer comment le projet s'est adapté.
 - Comment les écoles, les directions, les enseignant-e-s et les familles ont-ils participé et été inclus dans les activités de renforcement de la gouvernance scolaire ?
 - Comment les élèves, les familles et la communauté ont-ils adopté et intégré les pratiques éducatives et environnementales promues par le projet ?
 - Dans quelle mesure les comités de gestion scolaire (CGS), la Commission Municipale de l'Éducation (CME) et le Bureau de District Scolaire (BDS) ont-ils renforcé leurs capacités et leur rôle dans la gouvernance et la planification des écoles ?
 - Les actions du projet ont-elles favorisé une plus grande participation et inclusion des filles et des groupes vulnérables dans les écoles et la communauté ?
 - Dans quelle mesure les familles et la communauté ont-elles amélioré leur engagement dans le suivi et le maintien des infrastructures scolaires et sanitaires réhabilitées ?
 - Quels changements observables ont été réalisés dans les pratiques pédagogiques des enseignant-e-s et la qualité de l'apprentissage des élèves ?
 - Les initiatives du projet ont-elles contribué à la sensibilisation et à l'adoption de comportements respectueux de l'environnement par les élèves et la communauté scolaire ?
 - Quels effets indirects ou collatéraux le projet a-t-il générés sur la cohésion sociale, l'égalité de genre et la résilience communautaire ?
 - Quels impacts non attendus, positifs ou négatifs, ont été observés à l'échelle des écoles et de la communauté ?
 - Dans quelle mesure le projet a-t-il favorisé l'appropriation locale des pratiques de gestion scolaire, de participation communautaire et de développement durable ?
- ✓ **Durabilité** : L'évaluation de la durabilité des résultats du projet devra se concentrer sur l'analyse de la continuité dans le temps des effets positifs générés par l'intervention une fois celle-ci terminée. Les facteurs clés de développement et l'appropriation du processus par les bénéficiaires devront être évalués.

Questions possibles :

- Quelle a été l'articulation dans le renforcement des instances locales (CME, BDS), dans le renforcement de la gouvernance scolaire, l'approche genre, la protection de l'environnement et la valorisation des aspects culturels au sein des écoles et de la communauté ?
 - Les écoles, les comités de gestion, les enseignant-e-s et la communauté scolaire continueront-ils à soutenir le maintien des initiatives et pratiques instaurées par le projet pour garantir une éducation durable et de qualité ?
 - De quelle manière est-il prévu que ces acteurs continuent à apporter leur appui au maintien et à la pérennité des résultats du projet ?
- ✓ En plus des cinq critères précédemment décrits, il sera également évalué que, de manière ponctuelle ou transversale, le consultant inclue et réalise une analyse sur les critères suivants : cohérence, appropriation, alignement, harmonisation, participation et couverture, au sein du projet en cours d'évaluation.

6. MÉTHODOLOGIE ET PLAN DE TRAVAIL

L'évaluation a pour objectif de rendre compte de l'atteinte des résultats, d'identifier les leçons tirées des stratégies utilisées et de permettre leur application dans de futures interventions.

Pendant le déroulement de l'évaluation, il est très important que la communication soit efficace et égalitaire. Le suivi sera assuré par la Coordinatrice du projet Lekòl Kalite (CESAL Haïti), qui sera responsable d'accompagner et de superviser le travail de l'évaluateur à chaque étape, ainsi que d'analyser et de valider les documents de planification de l'évaluation, sous la supervision de la Directrice de CESAL Haïti et avec l'appui du coordinateur terrain du projet et de la responsable de projets de coopération internationale de CESAL Espagne. Les phases du processus d'évaluation sont les suivantes :

Phase I. Activités préparatoires et étude documentaire

Tâches de l'équipe d'évaluation : Première collecte d'informations

- Analyse préliminaire de la documentation relative au projet : documents programmatiques, bases de données, rapports de suivi, études antérieures, évaluations passées, etc.
- Identification des acteurs clés du projet et premiers contacts avec certains informateurs clés.
- Demande d'informations complémentaires si nécessaire.
- Conception des outils et instruments nécessaires pour faciliter la collecte systématisée des informations, leur traitement et leur analyse (échantillonnage, questionnaires, guides d'entretien, sélection des études de cas, etc.).
- Rédaction du rapport préliminaire qui sera soumis à la Commission de suivi de l'évaluation
- pour analyse et recommandations.

La Commission de suivi de l'évaluation de CESAL pourra faciliter l'accès aux informations disponibles sur l'intervention, organiser des réunions avec l'équipe d'évaluation pour présenter le modèle auquel le rapport préliminaire doit se conformer et superviser le rapport préliminaire final.

Produits à livrer par l'équipe d'évaluation :

Rapport préliminaire : il devra être remis au maximum une semaine après la signature du contrat. Ce rapport comprendra au minimum les résultats préliminaires et une mise à jour de la proposition initiale de travail comprenant :

- Un calendrier détaillé du plan de travail et des jalons de livraison des produits.
- Ajustement méthodologique de la proposition.
- Révision des questions d'évaluation.
- Définition des outils et techniques pour la collecte, le traitement et l'analyse des informations garantissant la fiabilité des sources et la rigueur de l'analyse.

Phase II : Travail de terrain

Cette phase nécessite obligatoirement une présence sur le terrain (durée approximative d'une semaine pour visiter les localités couvertes par le projet et mener des entretiens avec les principaux acteurs locaux) et comprend l'application des techniques et outils méthodologiques conçus pour la collecte d'informations.

Produits à livrer par l'équipe d'évaluation :

Mémoire du travail de terrain : résumé des premiers résultats et observations issus du travail de terrain. Ce résumé sera présenté à la Commission de suivi de l'évaluation de CESAL pour analyse et recommandations.

La Commission de suivi de l'évaluation de CESAL examinera la mémoire du travail de terrain et pourra transmettre des observations à l'équipe d'évaluation. Elle garantira également que l'équipe évaluatrice bénéficie du soutien nécessaire pour la collecte d'informations sur le terrain.

Phase III :

L'équipe d'évaluation devra consigner dans un rapport final d'évaluation les constats, conclusions, recommandations et leçons apprises au cours de cette phase, en procédant à une analyse et une interprétation approfondie des informations collectées, tout en intégrant les observations et recommandations de la Commission de suivi de l'évaluation de CESAL. Cela constituera le premier projet de rapport final.

Produits à livrer par l'équipe d'évaluation :

Projet de rapport final : il devra être remis au maximum deux semaines après la fin de la phase de travail de terrain et après réception des observations formulées par la Coordinatrice du projet à la suite de la réunion de restitution.

La Commission de suivi de l'évaluation de CESAL recevra et analysera le projet de rapport final, puis transmettra à l'équipe d'évaluation ses observations pour intégration dans le rapport final définitif.

Phase IV : Rapport final

L'équipe d'évaluation devra réaliser les activités suivantes pour l'élaboration du rapport final : intégrer les observations et améliorations formulées par la Coordinatrice du projet de CESAL Haïti. L'équipe d'évaluation expliquera de quelle manière ces observations ont été prises en compte dans le document

et présentera, le cas échéant, les arguments justifiant leur non-intégration, tout en préservant à tout moment l'indépendance de l'évaluation.

Produits à livrer par l'équipe d'évaluation : Rapport final (contenus décrits au point 8).

Les phases et les délais prévus pour la réalisation de l'évaluation sont présentés comme suit, et un calendrier détaillé sera fourni, incluant au minimum le niveau de détail suivant :

PHASES DU DÉVELOPPEMENT DE L'ÉVALUATION FINALE	Semaine 1	Semaine 2	Semaine 3	Semaine 4	Semaine 5	Semaine 6
Réunion initiale avec CESAL pour présenter le projet et définir le plan de travail	X					
Révision de la documentation préalable du projet par l'évaluateur	X	X				
Étude de bureau et rapport préliminaire		X				
Travail de terrain / visites d'évaluation sur le terrain (Thiotte et Anse-à-Pitres, 7 jours)			X	X		
Élaboration du brouillon du rapport d'évaluation par l'évaluateur				X		
Révision et commentaires du brouillon par la coordinatrice de CESAL				X		
Élaboration du rapport final					X	
Remise du rapport final et résumé exécutif						X

7. DOCUMENTS ET SOURCES D'INFORMATION

Les documents et sources d'information auxquels aura accès l'équipe évaluatrice sont décrits dans le tableau suivant :

Documents :

- Bases réglementaires de l'AECID (financeur).
- Formulaire et budget approuvé du projet « Lekòl Kalite : pour une culture scolaire durable et de qualité pour tous et toutes dans la commune de Thiotte ».
- Étude de référence / ligne de base du projet.
- Rapports annuels d'avancement du projet.
- Rapport final du projet (technique et financier).
- Données statistiques locales sur la scolarisation et la fréquentation scolaire.
- Documents internes de suivi et d'évaluation produits par CESAL Haïti.

8. STRUCTURE ET PRÉSENTATION DU RAPPORT D'ÉVALUATION

La structure du rapport d'évaluation suivra l'organisation suivante :

Résumé exécutif

1. Introduction
 - Contexte et objectif de l'évaluation.
 - Questions principales et critères d'évaluation : définition.
2. Description synthétique de l'intervention évaluée, avec une attention particulière aux attentes de réalisation à mi-parcours (conventions) ou finales (selon le cas) au moment de l'évaluation ; résumé du contexte, de l'organisation et de la gestion, des acteurs impliqués et du cadre dans lequel l'intervention se déroule.
3. Méthodologie employée pour l'évaluation
 - Méthodologie et techniques appliquées.
 - Contraintes et limites de l'étude réalisée.
4. Analyse des informations collectées et des preuves relatives aux questions définies préalablement. Interprétation des preuves en lien avec les questions d'évaluation énoncées.
5. Conclusions de l'évaluation par rapport aux critères d'évaluation établis.
6. Leçons apprises tirées des conclusions générales, indiquant les bonnes pratiques pouvant être extrapolées et réinjectées dans les actions de l'intervention en cours ou pour de futures interventions, selon le cas.
7. Recommandations issues de l'évaluation, classées selon le critère choisi par l'équipe d'évaluation (par exemple : court/long terme, selon les critères d'évaluation, selon la dimension ou le composant de l'intervention, selon la zone d'intervention...). Dans tous les cas, mentionner autant que possible l'acteur (ou les acteurs) auquel la recommandation s'adresse spécifiquement.
8. Annexes, incluant :
 - Les Termes de Référence (TdR).
 - Le plan de travail, la composition et la description de la mission.
 - Méthodologie proposée, techniques et sources utilisées pour la collecte d'informations.
 - Revue documentaire : liste des sources secondaires utilisées.
 - Entretiens : liste des informateurs, guides d'entretien, transcriptions et notes.
 - Enquêtes : modèles, données brutes collectées et analyse statistique.
 - Ateliers participatifs : compte rendu et produits, etc.
 - Observations et commentaires des différents acteurs sur le projet de rapport si jugé pertinent, notamment en cas de désaccords non reflétés dans le corps du rapport (voir principe de responsabilité).
 - Fiche-synthèse de l'évaluation (modèle CAD24).

9. ÉQUIPE D'ÉVALUATION (PROFIL DU CONSULTANT ET/OU DE L'ÉQUIPE D'ÉVALUATION)

L'évaluation devra être réalisée par une personne consultante externe ou une équipe d'évaluation disposant d'une expérience avérée dans les domaines de l'éducation et des droits de l'enfant au niveau

national. Un minimum de cinq (5) années d'expérience professionnelle dans l'évaluation de projets de coopération au développement liés à l'enfance et à l'éducation est requis.

EXIGENCES	
Formation académique et connaissances nécessaires	Formation en éducation, développement communautaire, sciences sociales, sciences de l'éducation ou domaines connexes.
	Formation en méthodes et techniques de recherche sociale, qualitatives et quantitatives.
	Connaissance spécifique du secteur éducatif et du contexte de l'intervention du projet au niveau local (communes de Thiotte et Anse-à-Pitres).
	Bonne compréhension des contextes socio-économiques et politiques haïtiens et des dynamiques de gouvernance scolaire et communautaire.
	Expérience valorisée avec des organisations à but non lucratif et connaissance des politiques éducatives haïtiennes.
	La maîtrise du français et du créole haïtien est obligatoire.
Expérience démontrable	Expérience avérée dans l'évaluation de projets ou programmes de développement éducatif et communautaire, avec intégration des thématiques de genre et d'inclusion.
	Connaissance pratique du contexte local dans le district scolaire de Thiotte et de l'organisation des écoles et communautés.
	Expérience dans la conception et l'utilisation d'outils et méthodes pour la collecte, la systématisation et l'analyse de données, ainsi que pour la facilitation d'ateliers et réunions participatifs
	Expérience valorisée dans l'évaluation de projets financés par la coopération internationale (AECID ou autres bailleurs).
	Une expérience de travail avec des organisations à but non lucratif et une connaissance des politiques éducatives et de développement en Haïti sera valorisée.
Compétences et aptitudes	Attitude positive, proactive et capacité d'analyse et d'initiative.
	Engagement envers les principes et valeurs de CESAL.
	Disponibilité pour se déplacer dans les communes du projet et aptitudes relationnelles.
	Capacités de travail en équipe et de coordination avec divers acteurs.
	Capacité à travailler de manière participative avec les bénéficiaires et les parties prenantes.
	Excellente capacité de synthèse, de planification et de rédaction de rapports et documents d'évaluation.

10. PRÉMISSES DE L'ÉVALUATION, AUTEUR ET PUBLICATION

- ✓ **Anonymat et confidentialité.** – L'évaluation doit respecter le droit des personnes à fournir des informations en garantissant leur anonymat et la confidentialité de celles-ci.
- ✓ **Responsabilité.** – Tout désaccord ou divergence d'opinion pouvant survenir entre les membres de l'équipe ou entre ces derniers et les responsables de l'intervention, concernant les conclusions et/ou recommandations, doit être mentionné dans le rapport. Toute affirmation doit être soutenue par l'équipe ou indiquer le désaccord à son sujet.
- ✓ **Intégrité.** – Les évaluateurs auront la responsabilité de mettre en évidence des questions non spécifiquement mentionnées dans les TdR, si cela est nécessaire pour obtenir une analyse plus complète de l'intervention.
- ✓ **Indépendance.** – L'équipe d'évaluation doit garantir son indépendance vis-à-vis de l'intervention évaluée, sans être liée à sa gestion ou à tout élément la composant.
- ✓ **Validation de l'information.** – Il appartient à l'équipe d'évaluation de garantir la véracité des informations collectées pour l'élaboration des rapports et, en dernier ressort, elle sera responsable des informations présentées dans le rapport d'évaluation.
- ✓ **Auteur :** Le document sera la propriété du consortium et de l'AECID, qui devront autoriser préalablement sa diffusion.

11. PRÉSENTATION DE L'OFFRE TECHNIQUE ET FINANCIÈRE, CRITÈRES D'ÉVALUATION, DATE LIMITE ET PROCESSUS DE SÉLECTION

Contenu de la proposition :

I. Offre technique :

- Proposition et méthodologie conformément aux TdR
- Calendrier des différentes phases de l'évaluation
- CV du ou des évaluateurs (maximum 4 pages)
- Résumé d'évaluations similaires réalisées, avec coordonnées et références

II. Offre économique :

- Lettre de soumission de la proposition, datée et signée
- Budget détaillé incluant les honoraires journaliers du ou des évaluateurs et autres dépenses liées à l'évaluation

Le budget devra être cohérent et justifié en fonction de la méthodologie proposée et des tâches à réaliser. Il devra inclure l'ensemble des coûts liés à la prestation : honoraires, impôts, assurance, matériel,

déplacements, entre autres. Les frais de repas et d'hébergement seront à la charge de l'équipe évaluatrice.

En cas de rejet du rapport pour manque de qualité, un remboursement partiel ou total du paiement reçu pourra être exigé, selon le degré de non-conformité.

Le paiement s'effectuera en trois tranches :

- 30 % après la remise du plan de travail et du calendrier détaillé de l'évaluation.
- 40 % après la remise du rapport préliminaire.
- 30 % à la validation du rapport final.

Durée du processus de sélection :

La date limite de soumission des offres techniques et financières est fixée au **05 novembre 2025, à 16h30 pm**.

CESAL contactera uniquement les candidats sélectionnés. Toute offre reçue et pour laquelle aucun retour n'aura été donné dans les 10 jours suivant la date limite devra être considérée comme non retenue.

CESAL invite à envoyer les propositions à l'adresse e-mail suivante : alba.barbosa@cesal.org en copie à recrutement.haiti@cesal.org

Réf : Évaluation finale Projet AECID 23.

Évaluation des offres et critères de sélection :

L'évaluation des offres se fera selon les critères suivants :

- Méthodologie proposée : 30 points
- Expérience du ou des évaluateurs dans la pratique et la théorie : 10 points
- Expérience en éducation : 25 points
- Connaissance du territoire : 10 points
- Expérience en matière de genre dans les projets de développement : 5 points
- Offre financière : 20 points
- Total maximum : 100 points

Les questions seront reçues uniquement par écrit, au plus tard cinq jours avant la date limite de soumission des propositions, aux mêmes adresses électroniques mentionnées ci-dessus.

ANNEXES SUR DEMANDE:

Cadre logique du projet.

Tableau d'information sur les écoles.